



Probatoire conditionnelle sous bracelet

Par **Bergo**, le **12/06/2015 à 16:14**

Bonjour à tous
Voilà je viens vers vous afin d'avoir des informations car ma spip ne connaît rien du tout voilà j'ai été condamné à 4 ans ferme avec 1 an de sursis j'ai déjà effectué 1 an ferme en Centre de détention je suis sorti en aménagement de peine le 24 octobre 2014 en bracelet électronique aujourd'hui ça va faire 8 mois que j'ai mon bracelet et ça devient très dur car étant père de 3 enfants et surtout une fille d'un premier mariage c'est très dur avec le bracelet car les horaires sont limités pour pouvoir satisfaire mes enfants et récupérer ma fille un weekend end sur deux alors je voulais savoir si le Jap peut me retirer le bracelet avant le 24 août date à laquelle je dois le retirer, et est-ce que j'ai le droit à des remises de peines tout en sachant que je suis récidiviste suite à une affaire de 2009 puis je prétendre à la condition parentale avec la nouvelle loi pénale ou à la conditionnelle tout court.
Merci pour tous.